



CCAS D'ETAMPES

DECISION DU PRESIDENT N° CCAS-DEC2025- 07

OBJET : Animation – Signature d'un contrat pour des cours de chant

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,

VU l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes en date 31 juillet 2020 par laquelle celui-ci a chargé son Président et son Vice-Président, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article R. 123-21 du code susnommé,

CONSIDERANT la nécessité de retenir la proposition de Madame PELLENS Roseli pour donner des cours de chant dans le cadre des activités de loisirs des Aînés du Temps des Loisirs.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la proposition de l'association CHANTER LIBRE représentée par sa présidente Madame PELLENS Roseli – 15, rue Van Loo – 91150 ETAMPES ;

ARTICLE 2 : Cette animation, d'un montant hebdomadaire de 100€ TTC, se tiendra au sein de l'Espace Jean Carmet à raison de deux heures par semaine, toutes les semaines exceptées durant les vacances scolaires et ce à compter du 1er mars 2025 et jusqu'au 30 juin 2025. Cette animation sera encadrée par Madame GEGAUFF Clémence, professeur de chant.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Etampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Etampes collectivités
- Madame PELLENS Roseli présidente de l'association "Chanter Libre"

Fait à Etampes, le 13/03/2025

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 18/03/2025

Gilbert DALLERAC
Vice-Président

